# Chronique Roubaisienne

**BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX**

TELEPHONE — N° 1.38. — TELEPHONE

## Le drame de la rue Papin

L'ETAT DE LA VICTIME

L'état de santé de Mme Malvina Faiez est stationnaire. Cependant la nuit de lundi à mardi a été plus mauvaise que la précédente

On garde quand même l'espoir de sauver la victime d'Andelhof.

## *Les Grèves*

Les grévistes de la filature André Lepoutre adressent à la population roubaisienne l'appel suivant :

« Depuis que nous sommes en grève, c'est-à-dire depuis près de cinq mois, nous avons essayé par tous les moyens possibles d'arriver à une entente, malheureusement l'intransigeance de notre patron ne nous a pas encore permis de faire un pas vers sa solution du conflit. Ne pouvant être reçus par M. Lepoutre, nous lui avons envoyé le 30 décembre dernier une lettre recommandée afin de lui faire comprendre que ce que nous demandons n'était pas exagéré. En effet, avant la grève, le fileur pouvait gagner de 50 à 55 francs par semaine ; les deux rattacheurs gagnaient chacun de 37 à 40 francs et le bacleur 24 francs. Dans la lettre envoyée le 30 décembre, nous demandons à M. Lepoutre de nous accorder un rattacheur en plus par équipe aux conditions suivantes : la semaine du fileur serait portée de 40 à 42 fr., celle de chaque rattacheur à la moyenne de 30 fr. et en plus, M. Lepoutre pourrait à son gré remplacer les grands bacleurs par d'autres plus jeunes qu'il paierait une quinzaine de francs par semaine. Malgré ces propositions raisonnables, le patron, comme toujours, refusa de nous recevoir mardi matin. Aussi nous faisons savoir à la population ouvrière de Roubaix qu'un tel parti pris n'est pas pour nous décourager et que plus que jamais nous sommes décidés à continuer la lutte jusqu'à ce que nous ayons obtenu pleine et entière satisfaction. »

**Les grévistes de chez A. Lepoutre**

## Dans le Textile

*SOUS-COMMISSION DES APPRETS*

La sous-commission des apprêts se réunira aujourd'hui mercredi, 4 janvier, à sept heures du soir, à « La Paix », boulevard de Belfort.

Ordre du jour très important.

REUNION DE FABRIQUE

Les ouvriers de l'apprêt Desrumeaux, rue du Tilleul, se réuniront demain jeudi, 5 janvier, à la sortie de l'usine, estaminet Thérin, angle des rues du Tilleul et d'Hem.

Ordre du jour très important.

Un délégué du syndicat assistera à la réunion et y prendra la parole.

### DEUX CHUTES GRAVES

On a conduit hier à l'hôpital, Achille Bonbourt, âgé de 59 ans, demeurant 16, rue de Condé, qui avait été victime d'un accident qui emprunte un caractère d'extrême gravité à l'infirmité dont il est atteint.

Unijambiste, le malheureux a fait une chute dans la rue et s'est fracturé le fémur gauche. Or, la jambe gauche est la seule qui restait jusqu'alors intacte.

— D'autre part, Charlemagne Lagerne, âgé de 69 ans, menuisier, a fait une chute en sortant de chez lui, 17, rue Fourcroy. Il s'est fracturé le col du fémur droit.

### ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN

Voici la liste des dons reçus : Quête faite au bal des Anciennes Elèves de l'Institut Sévigné, 15 francs. — D'un anonyme, une paire de vieilles chaussures. — De M. Cousart, rue du Bois, 8 kilos d'ébris de cuirs.

Semaine du 26 décembre 1910 au 1er janvier 1911 : nombre de portions distribuées : grandes personnes, 996 ; enfants, 368 ; total, 1.364.

### EN COUPANT DU PAIN

Pauline Scalbert, âgée de dix-huit ans, demeurant rue des Anges, cour Jénart, 4, a été admise hier à l'hôpital de la Fraternité.

*Comme* elle coupait du pain, le couteau dont elle se servait glissa et lui fit à la main gauche une profonde coupure.

### L'EXCELLENTE BORDURE

Flore Delespaul, âgée de 52 ans, ménagère, demeurant rue des Filatures, cour Lenoir, 5, *étant sortie pour faire une course*, eut le malheur de mettre le pied sur une de ces bordures en pente qui ornent nos trottoirs.

Comme de juste, elle a fait une chute et s'est fracturé la jambe droite.

Elle a été transportée à l'hôpital de la *Fraternité*.

### NE MANQUEZ PAS LA MARCHE

Chez Bogaert et Cie, retordeurs, 53, rue Saint-Antoine, Eugène Deprince, âgé de 26 ans, demeurant rue Barbe-d'Or, cour Thérin, a fait une chute dans l'escalier en se *rendant à l'ouvrage*.

Il en est résulté des contusions assez fortes de la jambe et du bras droits.

### DOIGT SECTIONNE

Chez Jules Martel, constructeur, 112, rue des Arts, Eugène Masse, âgé de 30 ans, ajusteur, demeurant 236, rue du *Blanc-Seau* a eu l'index gauche pris dans les glissières de l'étau-limeur, en voulant retirer un morceau de *graisse* pendant la marche.

Le docteur a relevé une section en biseau de la phalangette de l'index et prescrit un long mois de repos.

### EPAVE DE LA RUE

M. Lemaire, secrétaire du commissariat du quatrième arrondissement, a trouvé, près de chez lui, une bague en doublé avec initiales.

### LES FETES LOCALES

Sont déclarés jours de fête locale, pendant l'année 1911, les dimanches désignés ci-après :

26 mars, fête de la Mi-Carême.
16 avril, fête de Pâques.
23 avril, foire de Roubaix.
28 mai, précédant la Pentecôte.
3 septembre, ducasse de Roubaix.
22 octobre et 29 octobre précédant la Toussaint.
24 décembre précédant la Noël.

On pourra donc ces dimanches déroger à la loi sur le repos hebdomadaire.

### LISTES ELECTORALES POUR 1911

Les demandes en inscription sur la liste électorale de 1911 seront reçues à la mairie de Roubaix *à partir de ce jour*.

Les intéressés doivent se présenter le plus tôt *possible*, munis de pièces justificatives indiquées ci-dessous :

1. Extrait de naissance ou livret de mariage ;

2. Ancienne carte d'électeur ou certificat de radiation, livret militaire ou certificat d'exemption ;

3. Récépissé de changement de domicile civil, ou une pièce justifiant d'une durée de résidence de 6 mois à Roubaix. (Livret ou quittance de loyer, bail, etc.)

Les naturalisés devront produire, en outre, leur acte de naturalisation.

Les fils d'étrangers, non inscrits sur les tableaux de recensement de la classe prochaine, un extrait de leur acte de naissance et avoir 21 ans révolus au 31 mars de cette année.

### EN VAQUANT AUX SOINS DU MENAGE

On a transporté à l'hôpital de la Fraternité Jeanne Bauduin, âgée de 20 ans, demeurant rue Wallon, 42. Cette pauvre femme étant tombée chez elle en vaquant aux soins du ménage s'était contusionné toute la partie inférieure du corps.

### DU DANGER DES ARMES A FEU

Un accident qui eût pu avoir des suites fatales s'est produit hier vers une heure et demie de l'après-midi, rue Nain.

M. Edmond Leroy, marchand de journaux était occupé à nettoyer un revolver qu'il croyait déchargé.

Tout à coup, alors qu'il maniait le chien, une détonation retentit et M. Leroy s'affaissa sur une chaise. Il venait de recevoir une balle dans la tempe droite.

Il a été transporté aussitôt dans une clinique voisine pour extraction du projectile.

### SOCIETE DE LIBRE-PENSEE ROUBAISIENNE

La fête des enfants aura lieu le dimanche *8 janvier, à 5 heures du soir au siège de* la société, chez Ségard, rue de Lannoy, 31.

Ordre du jour : Distributions de jouets. — Punch et divertissements.

### CONSEIL MUNICIPAL

*Une séance du* Conseil municipal se tiendra à l'hôtel de ville (annexe, 1er étage), le jeudi 5 janvier, à 11 h. 45 du matin, à l'effet de délibérer sur la question portée à l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la séance. — Nomination du secrétaire.

2. Service des eaux. — Agrandissement [illegible] publique : avis du conseil municipal.

### LE DANGER DES ECHELLES

Firmin Debaisieux, âgé de 61 ans, plafonneur, demeurant 218, Grande Rue, à Croix, était occupé à la construction Toulemonde-Lagache, rue d'Inkermann.

Au cours de son travail, il est tombé d'une échelle d'une hauteur de quatre mètres et s'est fracturé la jambe gauche au tiers inférieur.

Il devra, à la suite de cet accident, subir une incapacité de travail de six semaines environ.

### LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le registre des accidents du travail pour l'année 1910 a été clos hier.

La Mairie a reçu, pendant cette année, 7.153 déclarations d'accidents.

### AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les rôles des patentes (5me trimestre) sont déposés chez M. le Percepteur de Roubaix-Est et mis en recouvrement depuis le 1er janvier dernier.

Je ne fume que le NIL

### CHEZ LES ANCIENS DU 48e

Le lundi 2 janvier [illegible] anniversaire de la bataille de [illegible] Anciens du 48e régiment [illegible] délégation [illegible] posaient le régiment [illegible] de la République à Roubaix [illegible] MM. Henri Despretz, président ; Albert Decroix, vice-président ; Oscar Petit, trésorier ; Alphonse Reubrez, secrétaire ; drapeau déployé, pour se rendre au cimetière de Roubaix et se joindre à MM. Paul Wattine et Henri Ternynck, anciens lieutenants du 48e, qui avaient organisé la réunion des camarades du 8e bataillon. A Tourcoing, MM. Barrois-Lepers, conseiller général, ancien sergent-major du 48e ; Denis Grau et Mc cart, dirigeaient et conduisaient la délégation au monument des Enfants morts pour la Patrie, au cimetière de Tourcoing.

M. Henri Despretz, ancien capitaine au 8e bataillon du 48e, président, prit la parole et fit le récit de la bataille de Bapaume.

M. Paul Wattine, ancien lieutenant du 8e bataillon, remercia la délégation d'être venue célébrer la mémoire des camarades de Roubaix morts au champ d'honneur ; à Tourcoing M. Barrois-Lepers répondit également au président et à *la délégation des anciens du 48e*, qui donnèrent en ce jour un exemple de haut patriotisme digne du dévouement dont ils firent preuve en 1870 aux batailles de Villers-Bretonneux, Pont-Novelles, Bapaume, Vermand et Saint-Quentin.

C'est à Bapaume que ce régiment fut cité à l'ordre du jour de l'armée par Faidherbe, l'illustre général en chef de l'Armée du Nord.

### LE CHAPITRE DES GNONS

Procès-verbal a été dressé à Gustave Laplat, âgé de 26 ans, tisserand, demeurant rue Decrême, cour Bulteau, qui, rue des Tuileries, a flanqué une formidable raclée à *Edmond Liagre*, ourdisseur, demeurant rue de Bavay.

— D'autre part, procès-verbal a été dressé à Palmyre Dumoulin, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, 50, pour avoir donné des coups de chaises à Léonie Nyssens, ménagère.

### EN NETTOYANT A LA MARCHE

Encore un accident qui donnera peut-être à réfléchir aux ouvriers trop zélés, qui s'obstinent *à faire le nettoyage de leur métier* pendant la marche.

Marguerite Hubant, âgée de quatorze ans, apprentie soigneuse, demeurant rue de Philippeville, ayant commis cette imprudence, a eu la main droite prise entre un peigne et un cylindre de bobinoir.

*Il en est résulté une plaie par* ratissage de toute la face dorsale du quatrième doigt droit.

Le docteur estime à un long mois l'incapacité de travail.

### ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 3 janvier 1910

*Naissances*. — Joseph Mestdagh, rue d'Alma, fort Frasez, 22. — Simone Decubber, rue de Mons, cour Ducroquet, 4. — Pierre Sidders, rue Pierre de Roubaix, passage Flipo, 12. — Palmyre Gydé, rue Bourdaloue, cour Deblauwe, 2. — André Verheyen, rue Fosse-aux-Chênes, 32. — Emile Destombes, rue du Coq Français, 140. — Octave Vandekerckhove, rue du Bon *Pasteur*, 2. — Marcelle Foulon, place Carnot, cour Bossart, 18.

*Décès*. — Jean Delporte 44 ans, pâtissier, quai d'Anvers. — Jean Aerens, 40 ans, cocher, quai du Sartel. — Pierre Nns, 56 ans, cordonnier, rue du Fort, 20. — Eloïse Mahut, 75 ans, sans profession, rue Bernard, 76, cour Duquesnoy, 13. — Jacques Reul, 54 ans, comptable, rue Béranger, 15. — Emile Clarisse, 47 ans, fondeur en fer, avenue Julien Lagache. — Charles Dambron, 25 ans, aide maçon, avenue Julien Lagache. — Jules Destailleur, 59 ans, tisserand, avenue Julien Lagache.

## CROIX

RENTES OUVRIERES. — Lemaire Georges, 19 ans, *aide-maçon, rue du Progrès, a fait une chute* en portant un bac de briques. Il en résulte une *foulure du poignet droit et blessure à l'épaule* droite.

— Chez Holden, un chauffeur, *Jori Emile*, 36 ans, domicilié à Hem, a fait une chute en conduisant une brouette de coke. Blessure au genou gauche, au front et à la main.

— *Au gaz de Croix*, Fycke Oscar, 33 ans, chauffeur, rue de Lille, 30, s'est blessé aux reins en brouettant du coke.

ETAT-CIVIL de CROIX. — *Naissance*. — Madeleine Devriendt, rue Faidherbe, 15.

L'ETAT-CIVIL DE 1910 compte : 83 naissances, 71 décès, 14 mort-nés et 39 mariages.

## WASQUEHAL

### GRAVE TAMPONNEMENT

Mardi, vers 6 heures du soir, un car express de la ligne F venant de Roubaix et se dirigeant vers Lille a tamponné, à proximité du lieu dit « Saint-Ghislain », une voiture chargée de drèche.

Le choc fut des plus violents et le car tamponneur reçut de sérieuses avaries dans la collision.

Cet accident a causé une certaine perturbation dans le service des cars de la ligne F.

Les dégâts, purement matériels, sont assez importants.

*MOUVEMENT DE LA POPULATION*. — Pendant l'année 1910, il a été enregistré dans la commune de Wasquehal : 180 naissances, 65 ans mariages, 95 décès.

RENTES DE TRAVAILLEURS. — A l'usine de produits chimiques des établissements Eycken et Leroy, un camionneur, J.-B. Dogimont, 29 ans, *demeurant* à Wasquehal, rue du Haut-Vinage, a eu le pied droit écrasé par un cheval.

Le docteur Liénard lui a prescrit 12 jours de repos.

— *A la fabrique de voitures d'enfants* Puls et Cie, à Wasquehal, un ouvrier, Albert Stékélorum, 21 ans, *demeurant rue des Ogiers*, à Croix, s'est donné un coup de marteau sur l'index gauche et s'est fait une plaie contuse.

Le docteur Barroyer lui a prescrit 12 jours de repos.

— Chez Eycken et Leroy, un journalier, *Jérôme* Martel, 24 ans, *demeurant rue Sadi-Carnot*, à Wasquehal, était occupé à puiser de l'eau avec un seau quand il est tombé et s'est blessé au côté droit.

Le docteur Liénard lui a prescrit 12 jours de repos.

ETAT-CIVIL. — Naissance. — Yvonne Van Poucke, rue du Petit Cottignies.

Décès. — Henri Planeq, 77 ans, journalier, rue Delerue. — Louis Ryckebusche, sans profession, 73 ans, rue Ferrer, 16. — Albertine Delplanque, 56 ans, sans profession, rue Pasteur, 5.

## WATTRELOS

LA CLASSE 1910. — Les tableaux de recensement des jeunes gens de la classe 1910 ont été affichés hier conformément à la loi.

Le nombre des conscrits est de 213 dont 110 pour le canton de Roubaix-Est et 113 pour le canton de Roubaix-Nord.

En 1909, il y a eu 231 inscrits dont 99 pour le canton de Roubaix-Est et 132 pour le canton de Roubaix-Nord.

## LANNOY

DROITS DE PLACE. — En conformité des articles 1 et 2 du règlement des droits de place approuvé par arrêté préfectoral du 29 décembre 1909, il est informé qu'à partir du 1er janvier 1911, les marchands qui exposeront ou offriront des marchandises ou denrées dans les rues ou sur le marché, paieront une taxe proportionnelle à l'étendue du terrain occupé.

NOMINATION. — M. Charles Dancette a été nommé délégué à la révision de la liste électorale.

### HEM

NOMINATIONS. — MM. Arthur Danoone et Jules Trinet sont nommés par arrêtés préfectoraux, le 1er à la révision de la liste électorale, le second, administrateur du bureau de bienfaisance.

POUR EVITER LA RAGE. — Un chien errant a été abattu par le garde.

EN TOMBANT. — Bossut Denviérel, 50 ans, domestique à l'usine Mulaton, s'est foulé le genou droit.

### LYS-LEZ-LANNOY

STATISTIQUE *DEMOGRAPHIQUE*. — *L'état-civil* de 1910 porte : 136 naissances, 3 reconnaissances, 1 jugement, 51 mariages, 1 jugement de divorce, 97 décès, et 3 transcriptions de décès.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Blessé à l'œil par un éclat de bois, Maurice Blin, 24 ans, tourneur chez Dugauquier-Delmule, a reçu les soins du docteur Caudmond.

**LE SUCRE BEGHIN**

**SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR ET A SA PONTE REGULIERE**

# GAZETTE TOURQUENNOISE

## Grève terminée

Les 17 grands et les 17 petits rattacheurs, ainsi que les 15 bacleurs en grève de la *filature de* MM. Paul et Henri Leurent, rue de l'Epine, ont repris le travail aux anciennes conditions.

## Nos cambrioleurs opèrent

Pour les débuts de l'année, la bande de cambrioleurs qui s'est abattue sur Tourcoing s'est amusée à opérer quelques bons petits cambriolages, histoire de s'offrir les étrennes qu'on oubliait de leur remettre.

RUE DE LA BOULE D'OR

Nous avons parlé hier du cambriolage dont fut victime M. Pierre Malfait, employé de commerce, rue de la *Boule d'Or*. *Voici la liste* des objets dérobés dans cette maison :

Un collier de perles fines ; deux bracelets en argent ; un chapelet nacré monté sur argent dans un écrin initiales M. M. ; une paire de boucles d'oreilles noires montées sur or ; une broche titre fixe, représentant un cœur sur lequel est dessinée une tête de femme ; un sautoir argent forme serpent ; une chaîne en argent, croix en nacre, médaille d'argent, une pendule œil-de-bœuf, pieds dorés ; deux colonnes en faïence bleue ; un réveil-matin ; un pardessus drap neuf, à larges rayures vert bronzé ; six cuillers et six fourchettes argentées ; un couvert métal argenté ; rond de serviette ; un couteau, un tapis de table drap rouge, brodé or, franges rouges ; un nécessaire de brodeuse enfermé dans une boîte blanche à coins dorés, papillon doré sur le dessus du couvercle.

*RUE PIERRE CORNEILLE*

Ceci dit, reprenons la relation des exploits de nos cambrioleurs.

Lundi, vers onze heures et demie du matin, M. Jean Noullet, aumônier du Lycée, avait quitté son domicile pour aller faire quelques visites.

Lorsqu'il rentra, vers neuf heures et demie du soir, il constata que la porte de sa maison, 5, rue Corneille, avait été fracturée.

A l'intérieur, toutes les chambres étaient dans un de ces beaux désordres qui, paraît-il, dénotent le passage ou la présence d'artistes.

Tous les meubles étaient fracturés. On les avait complètement et consciencieusement vidés.

On croit que le cambriolage a été commis entre six et sept heures du soir, car une voisine aperçut à ce moment de la lumière dans la maison du curé.

M. Noullet a établi la liste des objets qui lui ont été dérobés, il estime que tous réunis valaient environ trois mille francs. Ce sont :

Un chronomètre en or, une chaîne en or pour montre de dame, croix artistique signée Vernon, médaille en or signée Tairacq, lorgnons en or, dont l'un avec verres jaunes, médaillons en métal jaune, figurines espagnoles, appareil photographique très plat, une boîte de 50 cigares havanes, deux montres en or de dame dont une à remontoir avec diamants, une montre en or de dame avec initiales P. B. entrelacées, deux chaînes sautoir or, une à neuf grains, l'autre unie ; six bagues en or, une avec cachet M. B., un dé à coudre en or, une bourse en argent, une pièce de 5 francs à l'effigie de Pie IX ; un revolver à poignée noire calibre 8 m/m ; un calice en argent doré, croix diamants.

*RUE DESCARTES*

Enfin, Henri Desmettre, cordonnier et agent d'assurances, demeurant 21, rue Descartes, s'est aperçu en rentrant chez lui lundi soir, que la porte avait été fracturée.

Une petite visite domiciliaire lui permit de constater que des malfaiteurs, profitant de son absence, avaient enlevé d'une armoire quatre paires de draps de lit et trois pièces de cuir.

Le cordonnier estime à 160 francs le préjudice causé.

### JAMBE FRACTUREE

Amand Beckman, âgé de 35 ans, bobineur, demeurant rue de la Blanche-Porte 250, regagnant son domicile, hier soir, a glissé sur une bordure de trottoir, est tombé et s'est fracturé le fémur droit.

*Relevé, il a été transporté à l'hôpital.*

### TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE

Mardi, vers deux heures du matin, une patrouille d'agents passant rue Motte, a constaté que des pesées avaient été exercées sur la porte de la maison occupée par Mlle *Julia Dally*.

De plus, un panneau de cette porte avait été fendu d'un coup de pied.

Les cambrioleurs, dérangés dans leur travail, avaient dû prendre la fuite.

### ON ENLEVE DES LAPINS

Dans la nuit de lundi à mardi, on a dérobé dans le clapier de la ferme Deucque, rue de l'Hippodrome, onze lapins valant 33 francs.

### LES VOLEURS DE CACHE-NEZ

Nous avons annoncé hier l'arrestation d'un nommé Sovez, pour vol de cache-nez à un étalage de la rue Saint-Jacques.

Ce Sovez s'appelle véritablement Henri Vandenutte et est frappé d'une peine de dix ans d'interdiction de séjour. D'où le faux nom de Sovez donné par lui lors de son arrestation.

### ASSOCIATION DU CALVAIRE

Réunion générale obligatoire jeudi 5 janvier, chez Lepers, 65, rue du Collecteur, à 7 heures et demie du soir. Ordre du jour : Questions diverses très importantes.

*Le présent avis servira de convocation.*

### ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 3 janvier 1910

*Naissances*. — Albert Vandeplarche, rue du Haze, 33. — Charles Wagnon, rue Beaumarchais, 24. — Marie Pouille, rue de Lille, 22. — Paul Chanterie, rue de Bouvines, 60. — Irène Vynckier, rue de la Marlière, 69. — Désiré Bamet, rue Nationale, 122. — Thérèse Desprez, rue Nationale, 122. — Célina Notte, rue Nationale, 122.

*Décès*. — Jean-Baptiste Demeulin, 66 ans, tisserand, rue de la Potente, 107. — Blanche Dujardin, 41 ans, sans profession, rue de la Croix Rouge, 85. — Lucien Bourel, 2 ans, rue Serpentine, maison Florin. — Marie Ghyselinck, 3 ans, rue du Souvenir, maison Bouche. — *Léopold* Vansteenkiste, 43 ans, garçon boulanger, rue Nationale, 122.

# LILLE

## *Indélicat domestique*

**Avant de prendre la fuite, il subtilise une somme de 2.420 francs à son patron**

*Depuis un certain temps, M. Emile Buns*, hôtelier à Lannoy, avait à son service en qualité de domestique un nommé Paul F..., âgé de 27 ans, qui avait su s'attirer la confiance de ses maîtres. Malheureusement, le séjour de la commune de Lannoy, fort monotone, déplut bien vite au domestique qui avait travaillé dans plusieurs grandes villes.

*Il... décida donc d'abandonner son patron*, mais sachant que sans argent on ne peut vivre sans travailler, il résolut de s'en procurer.

C'est ainsi que dans l'après-midi d'hier mardi, profitant de l'absence de son patron, il réussit à s'introduire dans la chambre à coucher de M. Buns et à subtiliser dans une garde-robe une somme de 2.420 francs qui y était enfermée.

En possession du magot, le domestique gagna le large.

Ce ne fut que plusieurs heures après son départ que l'hôtelier constata avec une douloureuse surprise le vol dont il avait été victime.

En hâte, il alla conter sa mésaventure à la gendarmerie de Lannoy, qui commença aussitôt des recherches.

En outre la sûreté de Lille fut également mise au courant du vol. En possession du signalement du voleur, des policiers se sont mis de suite en campagne.

## Au Parquet

**Entre douaniers et fraudeurs**

Nous avons relaté en août dernier, la scène de violences qui se produisit à Wattrelos, entre le préposé des douanes Danys, et plusieurs civils, parmi lesquels les frères Charles et Arthur Lemaire, ainsi qu'un cabaretier du nom de Renard.

Le préposé avait voulu mettre en état d'arrestation une fillette de 12 ans, Angèle Debrutte, qui, en compagnie de son frère Henri et de sa sœur Laure, avait passé la frontière avec des allumettes de fabrication belge.

L'enfant se débattit et ses cris attirèrent de nombreuses personnes, lesquelles prirent parti pour l'enfant contre le douanier.

Se croyant sérieusement menacé, ce dernier tira un coup de revolver, en l'air, — affirme-t-il, — afin d'appeler ses collègues.

C'est alors qu'intervinrent les personnes citées plus haut. L'une d'elles désarma le douanier et alla porter son revolver à la caserne, accusant le préposé d'avoir tiré sur la foule.

M. Delalé, juge d'instruction, chargé de cette affaire, a entendu et confronté hier, les sieurs Lemaire et Renard, ainsi que la jeune Debrutte, inculpés, plus quatre témoins, le douanier Danys et l'un de ses collègues.

Les inculpés étaient assistés par Me André Tellier.

Les renseignements fournis sur le préposé Danys, sont excellents. Loin de se livrer à des excès de boisson, ainsi qu'on le lui reprochait, il est considéré par ses chefs comme très sobre.

## LES EXPLOITS D'UN FANATIQUE

**Il cause un scandale énorme autour d'un cercueil.**

Une odieuse scène, provoquée par le fanatisme d'un adversaire de la pensée libre, s'est déroulée au grand émoi des personnes présentes dans le courant de l'après-midi d'hier, dans une maison de la cité Delattre 50, rue des Rogations.

Au numéro 3 de la cité précitée, habite la famille Béalle, dont l'un des membres, Mme Béalle, née Elisa Venhove, âgée de 48 ans, vient de décéder. Les funérailles civiles de cette personne avaient lieu mardi à trois heures.

A cette heure, tous les parents de la défunte se trouvaient assemblés autour du cercueil exposé dans une pièce du rez-de-chaussée de l'habitation, lorsque soudain un individu fit irruption dans la maison et se mit à insulter les personnes présentes en leur reprochant l'absence de tout apparat religieux.

Puis l'énergumène sortit de la maison et y revint quelques instants plus tard en brandissant une bouteille qu'il disait remplie d'eau bénite dont il aspergea toute l'assistance.

Absolument furieux, le fanatique lança ensuite contre le cercueil, la bouteille vide qui se brisa avec fracas et à coups de pied il jeta sur le sol les couronnes que l'on avait placées sur le catafalque.

Indignées, les personnes présentes, n'osaient intervenir en présence de l'état de surexcitation de l'énergumène, mais le neveu de la défunte, M. Decreu, réussit, après avoir été malmené par l'inconnu, à le faire sortir de la maison.

Dans la cour le furieux mena un tapage énorme, ameutant tout le quartier et menaçant les assistants.

Outrés, les habitants de la cité le firent sortir de force dans la rue, mais la famille Béalle attendait toujours n'osant faire transporter le cercueil sur le corbillard.

Un rassemblement énorme se forma bientôt en face de la cité et l'agent Dumont, requis, voulut appréhender l'énergumène avec lequel il dut entamer une véritable lutte.

L'agent aurait eu le dessous, assommé qu'il était à coups de pieds et de poings si ses deux collègues Bouquet et Tack n'étaient venus à son secours et l'aider à transporter le furieux au poste du sixième arrondissement.

Interrogé, l'individu a déclaré se nommer Emile Dupuis, être âgé de 25 ans, et habiter 40, rue Sainte-Catherine. Il ajouta ne pas connaître la famille Béalle, le moins du monde.

Trop surexcité pour répondre à un long interrogatoire, il a été maintenu à la disposition de la justice.

## Lilliana

Devant l'énorme succès obtenu par le genre inédit à Lille de sa **BRASSERIE-CONCERT** dont l'orchestre roumain de tout premier ordre sous la savante direction du *maestro* WILLSTEDT peut rivaliser avec les concerts les plus délicats et les plus connus des amateurs de bonne musique, **M. Charles VANDENPEERE** a décidé, pour accéder aux désirs des multiples dilettantes devenus ses meilleurs clients, de ne pas donner suite à son projet d'organiser des bals, le dimanche, à **LILLIANA**.

Une série des plus attrayantes d'Apéritifs-Concerts, de Concerts d'après-midi et de soirée dans sa resplendissante BRASSERIE fleurie sera désormais l'unique, la grande, la meilleure attraction de Lille mondaine et artiste.

(Voir en cinquième page la nouvelle distribution des heures de concerts A LILLIANA sous notre rubrique « **THEATRES ET CONCERTS** ».

ARRONDISSEMENT DE LILLE

## Morts de froid

La recrudescence du froid vient de faire des victimes. L'hiver est toujours fatal aux pauvres gens.

### A HELLEMMES

Un malheureux vieillard, Fortuné Darras, 71 ans, couchait depuis plusieurs semaines dans la chambre des machines de la briqueterie Gevaert, rue Chanzy.

Il fut retrouvé hier matin, par un passant, étendu sur le seuil de la pièce, ne donnant plus signe de vie.

M. Wattrelos, commissaire de police, qui s'était transporté sur les lieux, n'ayant relevé aucune trace de coups ni de blessures, fit mander M. le docteur Petit, pour examiner le cadavre.

Le praticien, dans son rapport, attribue le décès à une congestion causée par le froid.

### A RONCHIN

M. Edmond Pennelle, 37 ans, journalier, à Fretin, a trouvé, le lundi 2 janvier, vers neuf heures du matin, sur le territoire de cette commune, au lieudit « Chemin de Bouvines », le cadavre d'un pensionnaire de l'Hospice des Incurables de Saint-André.

Le garde Grière, averti de cette découverte, reconnut ce corps comme étant celui du nommé Prosper Buisine, pensionnaire dans ledit établissement depuis 1908.

Après les constatations judiciaires, le corps fut transporté à la Mairie, où M. le docteur *Desmons vint constater le décès dû* à une congestion.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

ANOR

## L'assassinat d'un vieillard

**UNE NOUVELLE CHARGE CONTRE LE MEURTRIER PRESUME**

*Une importante découverte vient d'être* faite qui fortifie encore l'accusation qui pèse sur Bachelart, l'assassin présumé.

Lors de la dernière enquête, les inspecteurs de la brigade mobile de Lille, étant allés *questionner M. Delhaye, beau-frère de* la victime, celui-ci, réfléchissant, leur dit :

— « Une chose me trouble dans cette affaire ; on a trouvé près du cadavre une paire de sabots neufs, encore accouplés et je ne m'explique pas leur présence à cet endroit, d'autant plus que mon beau-frère, *suivant une vieille habitude, avait fait porter* des blocs de bois chez Louis dit le « Patachon », qui devait les lui façonner ».

Les inspecteurs s'en furent quérir les sabots qui se trouvaient encore à la maison du père Hosselet et allèrent demander à Louis le « Patachon » s'il les reconnaissait. *Celui-ci leur répondit* :

— « Ça c'est du travail à Adonis Champion ! »

Les policiers, poursuivant leur enquête, se rendirent donc chez ce dernier, qui déclara que les sabots avaient été faits par lui.

*M. le juge d'instruction, averti, demanda* à Bachelart la provenance de ces sabots ; celui-ci déclara les avoir achetés, mais, confronté avec la servante des époux Demarcq, Louisa Jouniaux, qui avait elle-même remis les sabots à l'inculpé, il se troubla et ne sut que répondre.

*Le magistrat instructeur* a encore entendu divers témoins, notamment la femme de Bachelart, qui s'est maintes fois contredite dans ses déclarations.

Bachelart a été mis au secret.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

BOUSSOIS

## Une torche vivante

*Un affreux accident vient d'arriver à la* glacerie de Boussois.

Le 29 décembre, *pendant le temps de repos, de minuit* à une heure du matin, un ouvrier scelleur, Gabriel Rémy, âgé de 40 ans, s'était couché *sur un tas de* cendres encore chaudes et s'était endormi.

Tout à coup ses vêtements prirent feu. Le malheureux s'enfuit en poussant des cris de douleur.

On s'empressa de lui porter secours mais malgré tous les soins qui lui furent prodigués, l'infortuné est mort le lendemain après avoir enduré d'atroces souffrances.

Des dents blanches rehaussent la beauté. La Crème ARX dentifrice oxygène blanchit et entretient l'émail des dents.

Dans toutes les Pharmacies et Parfumeries. Gros : Droguerie Danjou et Pharmacie Gillard, LILLE.

## Dunkerque

### UN INTERESSANT PROCES

Ce fut une petite cause célèbre que celle *jugée hier à l'audience de la onzième chambre*, à Paris.

Une demoiselle, Maria Gotier, beaucoup plus connue sous le nom de Marcelle, avait à répondre du délit d'abus de confiance.

Avant fait partie pendant quatre mois du personnel actif d'une maison hospitalière *de Dunkerque, elle avait quitté cet établissement* que la morale réprouve, mais la loi tolère, pour se rendre à Paris.

A peine arrivée dans la capitale, elle n'eut rien de plus pressé que d'écrire à son *ancien patron* pour lui annoncer son retour à Dunkerque mais à une condition, *cependant : c'est qu'il lui adresserait* l'argent du voyage.

Le tenancier de la maison close, rue des Casernes de la Marine, Auguste Sercourt, un vieillard de soixante-huit ans, s'empressa d'envoyer un mandat-poste de 45 francs à sa pensionnaire en villégiature, qui s'appropria l'argent, mais sans esprit de retour.

— Oh ! ça, c'est trop fort ! s'est écrié du haut de son siège M. le président Duchauffour, lorsqu'il eut pris connaissance des faits de la cause. Des affaires de ce genre ne sont pas dignes de la justice !

Par pudeur, le plaignant, c'est-à-dire le tenancier, cité comme témoin, n'avait pas cru devoir se rendre à l'audience. Et, obéissant sans doute au même sentiment, la jeune Marcelle s'était abstenue de paraître.

Jugeant par défaut, le tribunal a prononcé *l'acquittement de Marcelle qui pourra dépenser à son gré, si ce n'est déjà fait, les* 45 francs du vieux Sercourt.

# PAS-DE-CALAIS

CORBEHEM

## Horrible accident d'usine

**UN APPRENTI A LA TETE ECRASEE**

La chaudronnerie Tourcy vient d'être le *théâtre d'un épouvantable accident*.

Des ouvriers étaient occupés à percer des trous à un bouilleur de 15 mètres de longueur, lorsqu'à l'aide du pont roulant, on eut besoin de déplacer cette masse pesante, qui reposait sur des galets.

Au moment où on levait le bouilleur, on s'aperçut que la chaîne qui le tenait suspendu n'était pas placée dans le milieu et l'on s'apprêtait à le faire redescendre sur les galets, quand la masse se déplaçant d'elle-même, alla donner contre le mur de l'usine.

A cet endroit se trouvait le jeune apprenti Lucien Drecourt, *13 ans et demi*, de Corbehem, depuis trois semaines employé dans l'usine. L'enfant encore inexpérimenté, ne soupçonnait pas les dangers que l'on courait à cette place. Comprit-il mal ou n'entendit-il pas le cri d'alarme donné par un ouvrier plus âgé, qui avait vu le déplacement *de la pièce de chaudronnerie* ? On ne sait. Toujours est-il qu'il eut la tête serrée entre le bouilleur et le mur.

Aussitôt l'accident constaté, on s'empressa auprès du pauvre apprenti ; mais, peine inutile, celui-ci, qui avait perdu connaissance immédiatement, ne reprit plus ses sens, et, quelques heures plus tard, il succombait, chez ses parents, où on l'avait transporté, dans l'auto de son patron.

HERSIN-COUPIGNY

MAUVAIS MENAGE. — Mme Dubreucq Clodomir, née Hennebelle Honorine, âgée de 18 ans, ménagère, demeurant au hameau de Bracquencourt, a porté plainte contre son mari qui, après lui avoir administré des coups avec un manche à balai l'aurait mise à la porte.

## Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 3 janvier 1911

LA HAUSSE DU CAFE. — Il y a plusieurs moyens d'éviter la répercussion de la hausse du café. Certains consommateurs vont par exemple chercher la précieuse denrée en Belgique et il est incontestable que ce moyen a du bon, mais un chiffonnier, Cyrille Zennevort, 24 ans, demeurant rue de Tourcoing, c. Mathon à Roubaix a trouvé un autre moyen beaucoup plus économique et *beaucoup plus répréhensible* aussi d'ailleurs.

Comme il passait boulevard d'Halluin samedi dernier vers 6 heures et demie du soir, il avisa une voiture chargée de café, appartenant à Mme Chombart, négociante, rue de l'Epeule. Le conducteur avait momentanément *abandonné son attelage pour effectuer* une livraison chez un client, Zennevort jugea l'occasion excellente.

« En douceur » il grimpa dans la voiture et subtilisa trois paquets d'excellent moka pesant ensemble 15 kilos.

Malheureusement pour l'audacieux filou, *le conducteur Henri Pilot*, 25 ans, sortit de la maison du client juste au moment où Zennevort, nanti du café, s'apprêtait à déguerpir.

A l'audience, il reconnaît les faits et le tribunal lui octroie en conséquence quatre mois de prison.

LES FRAUDEURS. — Chevy *François* et Pierre Derudder qui ont fraudé ensemble du tabac et des allumettes sont condamnés le premier à 10 jours de prison, le second à 2 mois et solidairement à 500 fr. d'amende. — 6 jours et 500 fr. à Lefebvre Arthème. — 3 jours et 500 fr. à Verbeek Sophie. — 3 jours avec sursis et 500 fr. à Demasme Cyrille. — 12 jours et 500 fr. à Frayen Charles.

AFFAIRES DIVERSES. — Vitane Eugène, sans domicile fixe est condamné à 15 jours de prison. — Pour violences légères, Verdez Gustave, journalier à Lille, récolte 8 jours de prison.